

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 10 mars 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 15/2025	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ Statuts de l'entité légale T4EU
------------------------------------	---

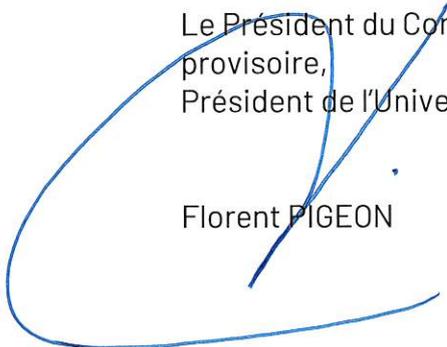
Vu le code de l'éducation, notamment son livre 7, en particulier l'article L.712-3
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts
Vu l'accord de consortium du projet multi-bénéficiaire Transform4Europe,
Considérant l'UJM (EPE) en qualité de membre à part entière de l'université européenne Transform4Europe,

Le Conseil d'Administration provisoire adopte les Statuts de l'entité légale T4EU.

A Saint Etienne le 11 mars 2025,

Le Président du Conseil d'Administration
provisoire,
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent FIGEON



POUR : 25

CONTRE : 0

ABST : 0